



Solidarité entre époux de dettes issues d'héritage

Par **cormery**, le **21/09/2013** à **13:18**

Nous sommes mariés depuis 5 ans sans contrat de mariage. L'un des époux est susceptible d'hériter d'une dette suite au décès de ses parents survenu récemment (depuis notre mariage). L'autre époux est-il solidaire de la dette? ses biens propres avant mariage sont-ils menacés de saisie?

Par **youris**, le **22/09/2013** à **14:12**

bjr,
en acceptant l'héritage, vous acceptez les dette;
vous pouvez renoncer à l'héritage;
cela ne concerne que les biens propres de l'époux;
cdt